

LIBERTÉ > ÉGALITÉ
Fraternité

**Une histoire
des solidarités**



Corrigé
Livret pédagogique

**Exposition du 25 novembre 2010
au 20 mai 2011**

Hôtel du Département - Nantes

L'âge industriel : la vie quotidienne des ouvriers

Dans l'exposition : les « coops »

- 1 ■ À l'aide du tableau, comparez le prix du beurre au salaire moyen journalier d'un maçon.
Qu'en déduisez-vous ?**
En comparant le prix du beurre au salaire moyen journalier d'un maçon, on s'aperçoit qu'une livre de beurre de table coûte au maçon la moitié de son salaire. On peut donc en déduire que le salaire des ouvriers est faible, et que la nourriture constitue une part importante de leur budget.
- 2 ■ Comment s'organisent les ouvriers pour améliorer leurs conditions de vie au XIX^e siècle ?**
Pour améliorer leurs conditions de vie, certains ouvriers se rassemblent dans des coopératives. En mettant leur argent en commun, ils peuvent acheter au meilleur prix des denrées de bonne qualité (pain, viande, légumes, œufs, lait...).
- 3 ■ Sur quels principes fonctionnent ces organisations ?**
Les coopératives fonctionnent selon des principes démocratiques : avec « la porte ouverte », tout le monde peut devenir sociétaire ; et avec le principe « un homme, une voix », chaque sociétaire possède au moins et seulement une voix quel que soit le nombre d'actions qu'il détient.
- 4 ■ Avec quoi les ouvriers payent-ils leurs marchandises ?
Pourquoi ?**
Les ouvriers payent leurs marchandises à l'aide de jetons, en métal ou en papier, qui servent de monnaie d'échange. Les jetons étaient vendus à prix préférentiel aux sociétaires qui pouvaient alors effectuer leurs achats dans les magasins de la coop. Cela permettait de soutenir la trésorerie de la coopérative, et de s'assurer de la bonne utilisation des jetons.
- 5 ■ En quoi ces coopératives illustrent-elles bien la notion de Fraternité ?**
Les valeurs de partage et d'entraide sont au cœur de la pratique coopérative. En assurant aux populations en difficulté un certain confort alimentaire et matériel, elles illustrent bien la notion de Fraternité entre les individus.

L'amélioration des conditions de vie

Dans l'exposition : bâtir et vivre ensemble

- 1 ■ Remplacez sur la frise chronologique :**
 - le Familistère de Guise : 1858-1883
 - la cité-jardin La Morrhonnière : années 1920
 - le lotissement Claire-cité : années 1950-1954
 - la Maison Radieuse : années 1953-1955
- 2 ■ Où est construit le Familistère, quel est son principe ?**
Réputé pour son invention du « poêle Godin », c'est Jean Baptiste André Godin qui fait construire son Familistère à Guise (Picardie). Édifié au plus près de ses usines, il est destiné à loger les ouvriers. Autour de cet habitat ouvrier se développe un système d'entraide : buanderie, magasin coopératif, théâtre...
- 3 ■ Qu'est ce qu'une cité-jardin ?**
Les cités-jardins sont des Habitations à bon marché (HBM). Ces logements sociaux, édifiés grâce à la loi Loucheur de 1928, apportent un plus à la vie citadine : l'air pur et la nature que leur procure le jardin, ainsi qu'une augmentation de leur pouvoir d'achat par la culture de certains légumes.
- 4 ■ Comment la solidarité s'exerce-t-elle dans la Maison Radieuse ?**
Les habitants de la Maison Radieuse sont des « locataires-coopérateurs » : leur loyer donne droit à des actions de la coopérative. La cité s'organise en une petite communauté, tout est à disposition des familles : école, magasin, bureau de poste... Une association anime la vie en commun (club télé, parties de pêche, journal de liaison) et met aussi en place un bureau d'entraide.
- 5 ■ Qu'est ce que l'auto-construction ?
À quelle période se développe-t-elle ?**
L'auto-construction consiste à construire de façon collective sa maison. Les ouvriers de différents corps de métiers se réunissent pour partager leur savoir-faire. Cette pratique se développe dans les années 1950, dans une époque d'après-guerre où le pays est à reconstruire. Le mouvement des Castors, dont la première expérience en Loire-Atlantique est le lotissement Claire-cité à Rezé, est emblématique de cette pratique.

À la conquête de droits sociaux

Dans l'exposition : la Mutualité

1 ■ À quoi servent les sociétés de secours mutuels ?

À quelle date sont-elles reconnues ?

Les sociétés de secours mutuels sont les premières sociétés mutualistes. Moyennant une cotisation mensuelle, elles ont pour but de fournir des secours aux sociétaires et de leur assurer une protection sociale en cas de chômage, maladie, vieillesse... Il s'agit d'aider financièrement les individus à faire face aux situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses. Le premier texte les reconnaissant est signé le 15 juillet 1850 et le premier décret le 26 mars 1852 par Louis-Napoléon Bonaparte.

2 ■ Sur quels principes sont-elles mises en place ?

Les sociétés de secours mutuels sont mises en place sur des principes d'entraide, d'épargne et de prévoyance. « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », chaque sociétaire cotise pour lui comme pour son prochain.

3 ■ Quels sont les emblèmes de la Mutualité présentés dans l'exposition ?

Les emblèmes de la Mutualité se retrouvent dans l'exposition : la ruche, également symbole de la Fraternité, la poignée de main, la bannière, le drapeau et l'insigne mutualiste, sont des exemples de cette symbolique identitaire.

4 ■ Quelle est la différence entre la Mutualité et les compagnies d'assurances privées ?

Contrairement aux sociétés mutualistes, les compagnies d'assurances privées sont des entreprises à caractère lucratif et commercial. Leur but est de faire des bénéfices. Plus l'assurance souscrite est chère, meilleure est la protection.

5 ■ Comment l'État s'inspire-t-il de la pratique mutualiste dans la protection sociale des citoyens ?

Donnez un exemple.

Au début du XX^e siècle, l'État s'inspire de la pratique mutualiste pour offrir aux citoyens une protection sociale. Le principe mutualiste de libre adhésion est cependant remis en cause par la mise en place d'une cotisation obligatoire des employés : tous les citoyens contribuent à la protection sociale de chacun. La Sécurité sociale est l'application de ce système.

Pour aller plus loin...

Description et analyse de la bannière de la FNMF.

La bannière a été réalisée par les Dames de Nantes et offerte à la Fédération nationale de la Mutualité Française, nouvellement créée en 1902, à l'occasion du congrès mutualiste tenu à Nantes en 1904.

En velours pourpre brodé d'argent et d'or, elle figure un décor végétal de chêne et de laurier qui, souvent associé aux emblèmes de la République, rappelle aussi la couronne de chêne qui célébrait les vertus civiques dans la Rome Antique.

En son centre, une allégorie de la Mutualité présente un phylactère avec la légende « Aïmons-nous ; Aidons-nous », devise que l'on retrouve sur bon nombre de symboles mutualistes.

Ici, la famille est exaltée : la Mutualité, personnifiée par une femme, fait s'entendre les travailleurs (les trois enfants) pour porter secours aux plus faibles. L'un des trois enfants, allongé à terre, symbolise cette faiblesse. Le marteau et la faucille renvoient respectivement au prolétariat ouvrier et au monde paysan.

La poignée de main, que se donnent les deux garçons, s'impose comme emblème mutualiste majeur. Il sera adopté par d'autres familles du mouvement social, comme la Confédération Générale du Travail (CGT) par exemple.

Un droit au travail ?

Dans l'exposition : la solidarité autour du travail

1 ■ Pourquoi organise-t-on les Ateliers nationaux en 1848 ?

Le 22 février 1848, le chômage et la misère déclenchent une insurrection populaire connue sous le nom de « révolution de 1848 ». La Deuxième République est alors proclamée et le Gouvernement provisoire met en place les Ateliers nationaux le 27 février 1848. Destinés à donner du travail aux ouvriers, ils sont le symbole de l'esprit social et fraternel de cette période.

2 ■ Qu'autorise la loi Waldeck-Rousseau de 1884 ?

La loi du 21 mars 1884, dite loi Waldeck-Rousseau du nom du ministre de l'Intérieur qui l'instaure, reconnaît officiellement les syndicats et rend légale leur création.

3 ■ Quelle est la première mission des Bourses du travail à leur création ? Quel organisme s'en charge aujourd'hui ?

La première mission des Bourses du travail est de procurer gratuitement du travail aux sans-emplois sans passer par les bureaux de placement, payants et mal perçus. C'est aujourd'hui l'organisme « Pôle emploi », créé en 2008, qui s'occupe de trouver du travail aux chômeurs. Il prend le relais de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), créée en 1967.

4 ■ À quelle date est créé le Fonds national pour l'emploi ? Dans quel but ?

Le Fonds national pour l'emploi est créé en 1963, il a pour but de garantir au chômeur un revenu. La première loi d'indemnisation du chômage est ainsi mise en place.

5 ■ Quelles sont les deux catégories de la population les plus touchées par le chômage aujourd'hui ?

De nos jours, les deux catégories de population les plus touchées par le chômage restent les jeunes, en particulier ceux sans qualification, et les anciens. Les uns ont du mal à entrer sur le marché du travail quand les autres sont souvent poussés vers la sortie.

Fraternité et dignité humaine

Dans l'exposition : l'aide aux personnes fragiles

1 ■ Qu'est-ce que le comité de bienfaisance ? Quand a-t-il été créé à Nantes ?

Le comité de bienfaisance de Nantes est créé en 1796. Réorganisé en 1853 sous l'impulsion de Ferdinand Favre, maire de la ville, il doit fournir aux plus pauvres de quoi se nourrir et se chauffer. Il organise aussi l'hospitalité de nuit et les soins médicaux grâce aux hospices et aux dispensaires.

2 ■ Quelles catégories de personnes prend-t-il en charge ?

Il prend en charge, dans un premier temps, les populations les plus défavorisées au sens large. Puis, avec la loi de 1893 sur l'aide médicale gratuite, le Bureau de bienfaisance et le Bureau d'assistance prennent en charge des catégories spécifiques de personnes : tuberculeux, vieillards, infirmes et incurables, enfants, femmes enceintes, familles nombreuses...

3 ■ À quelle date est créée la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ? À qui s'adresse-t-elle ?

La Protection Maternelle et Infantile (PMI), créée par l'ordonnance du 2 novembre 1945, voit le jour en 1947 en Loire-Atlantique. Elle a pour but de suivre médicalement les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans.

4 ■ Comment les populations fragilisées s'organisent-elles pour surmonter leurs difficultés ? Citez deux exemples.

Au côté de cette prise en charge institutionnelle, les populations les plus défavorisées s'organisent aussi entre elles. Elles participent par exemple aux « soupes communistes » pour fournir des repas aux ouvriers lors des grèves ; elles organisent aussi des manifestations comme celle de « la marche de la faim » en 1933 pour réclamer du travail.

5 ■ Quels sont les acteurs sociaux qui interviennent dans la solidarité ?

Plusieurs acteurs sociaux interviennent dans la solidarité : outre la charité chrétienne dispensée par l'Église, une partie de la population et l'État sont les promoteurs de la Fraternité évoquée dans l'exposition.

Solidarité et coopération internationale

Dans l'exposition : l'action humanitaire

1 ■ Quel nom portait le comité international de la Croix-Rouge à sa création ?

À sa création, le comité international de la Croix-Rouge s'appelait la Société de secours aux blessés militaires.

2 ■ Que décide la convention de Genève en 1864 ?

En 1864, la convention de Genève, signée par 14 pays européens, autorise la Société de Secours aux blessés militaires à intervenir sur les champs de bataille en cas de conflit. Néanmoins, elle ne peut agir qu'avec l'accord des États en guerre et doit garder le silence sur les actes commis : c'est le principe de neutralité de la Croix-Rouge.

3 ■ À qui est destiné le « Passeport Nansen » ? Quelles nationalités sont concernées ?

Créé en 1921, le « passeport Nansen » est destiné aux populations déplacées ou exilées qui se retrouvent sans patrie. À l'origine destiné aux Russes fuyant la révolution de 1917, ce passeport est étendu aux Arméniens en 1926, aux Juifs allemands en 1938.

4 ■ Quelles missions sont confiées à la Croix-Rouge en dehors des périodes de conflit ?

En dehors des périodes de conflit, la Croix-Rouge est investie des missions d'une organisation humanitaire : porter secours aux populations en détresse (famine, catastrophe naturelle...), former des équipes de secouristes, organiser la collecte de dons...

5 ■ Connaissez-vous d'autres organisations humanitaires ?

La Croix-Rouge est la première des organisations humanitaires. Aujourd'hui il en existe beaucoup d'autres : Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, ATD Quartmonde, Emmaüs international, Handicap international, Action contre la faim, OXFAM, Save the Children...

EXPOSITION

**Du 25 novembre 2010
au 20 mai 2011**

Hôtel du Département
3 quai Ceineray à Nantes

**Du lundi au vendredi : 9 h - 13 h / 14 h - 18 h
Dimanche : 14 h - 18 h**

Sauf le 26 décembre 2010, les 2 janvier, 20 et 27 mars
24 et 25 avril, 1^{er} et 8 mai 2011

**Visites guidées sur RDV au 02 40 99 16 90
Entrée libre**

Plus d'information sur
loire-atlantique.fr



Conseil général de Loire-Atlantique
Direction de la Citoyenneté et de l'Information
3 quai Ceineray - BP 94109 - 44041 Nantes cedex 1
Courriel : accueil.communication@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr

Conception et impression : Conseil général de Loire-Atlantique
Visuel de couverture d'après l'illustration de Masaru Horie
Novembre 2010

